

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 06 MARS 2023**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe

OGER Isabelle

VALANCE Bénédicte

IMMER Alain

REUTER Olivier

WALLERICH Alain

SIVEC Jean

THILL Céline

DEBAILLEUL Delphine

VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

MENEHIN Gaël

donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

PEREIRA Julien

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 693 Bail et fixation du loyer du logement communal du 42B place de la mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau logement communal situé au 42B place de la Mairie (rez de chaussée de l'ancienne mairie et école) rénové au cours de 2022 est loué depuis le 14/01/2023.

Il s'agit d'un logement type F4, d'une superficie de 84,70 m², disposant d'une cour privative, d'une cave et d'une place de parking ;

Le locataire souscrit à son nom un abonnement d'électricité et s'acquitte directement des frais s'y afférent. Les frais d'eau sont pris en charge par la commune et Foncia refacture la quote part relative au logement suivant le relevé du compteur individuel.

M. le Maire précise également qu'afin de répondre aux obligations législatives et réglementaires, les diagnostics suivants ont été réalisés :

- Attestation de surface habitable,
- Etat des Risques et Pollution,
- Constat de risque d'exposition au plomb,
- Diagnostic de Performance Energétique (Classe D),
- Etat des nuisances aériennes,
- Diagnostic Technique Amiante, Parties Privatives,
- Etat de l'installation intérieure Electricité.

Le coût de la réalisation de ces diagnostics obligatoires est de 315€ HT et 378€ TTC.

- Un état des lieux a été réalisé par un expert indépendant pour un montant de 254,10€ TTC.

M. le Maire propose de fixer le loyer définitif, au même prix du m² que celui de l'étage soit 10,60 € / m², ce qui représente un loyer mensuel de 897,00€ (84,70 m² x 10,60) arrondi à 900,00€

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 06 MARS 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de fixer**, à compter de la date d'entrée du nouveau locataire, le loyer mensuel du logement situé au 42B place de la Mairie à la somme de **900,00€**, ou **864,00€** (-4%) s'il s'agit d'une personne de la commune,
Ce loyer sera réglé mensuellement à FONCIA,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à accorder la remise de 4% « personne de la commune » sur les loyers facturés provisoirement à 900€, le locataire actuel étant une personne de la commune.
- **prend acte** de l'ensemble des diagnostics légaux qui ont été exécutés et de l'état des lieux réalisé à la remise des clés le 14/01/2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/23
Le Maire,



A circular official stamp of the Municipality of Beyren-lès-Sierck is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEYREN-LES-SIERCK' and 'MOSELLE'.



A circular official stamp of the Municipality of Beyren-lès-Sierck is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEYREN-LES-SIERCK' and 'MOSELLE'.